



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« MINEURS EN DANGER » :

EXIGEONS D'URGENCE DES MOYENS POUR PRENDRE SOIN DES ENFANTS.

Dimanche 19 Janvier, à la diffusion du reportage « Mineurs en danger » de Zone Interdite sur M6, des journalistes et députés se sont montrés choqués des conditions de prises en charge des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Si cette émission a, une nouvelle fois, mis en évidence la réalité insoutenable de certains lieux d'accueil, nous ne pouvons pas nous arrêter à ce constat-là.

En effet, ce qu'il faut surtout dénoncer, c'est l'absence de réponse du gouvernement aux multiples alertes faites par les professionnel.le.s de terrain, soutenu.e.s par la CGT depuis de nombreuses années.

L'absence de moyens alloués aux services de la protection de l'enfance a plongé les professionnel. le.s dans une situation de recours accrue aux travailleurs précaires, à l'impossibilité de se former et d'être présent.e.s en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enfants.

A la CGT, nous rencontrons chaque jour des professionnel.le.s en attente de moyens concrets pour exercer leurs missions et protéger les enfants qui leur sont confiés.

L'accroissement de leur charge de travail ne leur permet pas d'assurer un travail de qualité. Ils et elles se retrouvent contraint.e.s de gérer sans cesse l'urgence du quotidien. Cette gestion de l'urgence sociale met à mal la réflexion professionnelle, la formation qualifiante, le travail partenarial, le temps de présence effectif auprès des enfants et leurs familles, et nuit donc gravement à la possibilité de répondre à leurs besoins.

En matière de protection de l'enfance aujourd'hui et dans bon nombre d'endroits sur le territoire, on n'agit plus dans l'intérêt de l'enfant mais on colle des rustines et nos réponses d'accueil se font en fonction des disponibilités des structures.

C'est en ce sens et afin d'obtenir des garanties pour les mineurs, leurs familles et les professionnel. le.s que nous avons interpellé à plusieurs reprises le Secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance et le gouvernement, qui n'a jamais répondu à nos sollicitations.

Aujourd'hui, au-delà de susciter l'émotion, nous demandons au gouvernement de prendre la mesure de la situation et ses responsabilités, afin que partout en France, les professionnel.le.s disposent des moyens de travailler.

Pour cela, nous revendiquons :

- Le recrutement massif et immédiat de personnels qualifiés et diplômés en nombre suffisant pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants confiés,
- La diminution du nombre d'enfants suivis par travailleur social,
- La création de places d'accueil, en nombre suffisant et adapté aux situations des enfants (MECS, Famille d'accueil, Accueil mère-enfant, service d'accompagnement à l'autonomie, etc.),
- La systématisation du recours a minima à un tuteur ou administrateur ad hoc pour l'ensemble des enfants confiés, dont les Mineurs Etrangers Isolés (MIE),
- Des moyens matériels, financiers et humains adaptés et à la hauteur des enjeux pour la protection et la prise en charge de tous les enfants confié.e.s à l'ASE dont les Mineur.e.s Isolé.e.s Étranger.e.s (MIE),
- La systématisation des Accueils Provisoires Jeunes Majeur.e.s (APJM) jusqu'à 21 ans, 25 ans si la situation de l'enfant l'exige,
- Des moyens humains et financiers supplémentaires pour les services de prévention primaire, Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la prévention spécialisée,
- Le retrait de la loi de transformation de la Fonction Publique.

Montreuil, le 23 janvier 2020.

Case 538

263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

08/20

Tél : 01.55.82.87.88

Fax : 01.55.82.87.74

E-Mail :

sg@sante.cgt.fr